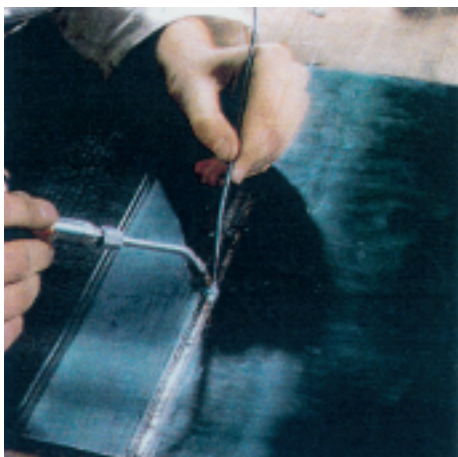


SOUDURE DU JOINT DE DILATATION

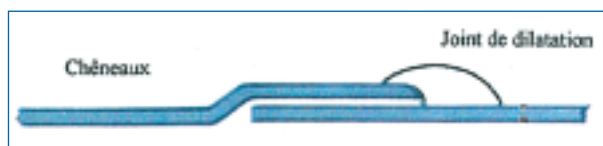


- DIMENSIONS** Le joint de dilatation est disponible en section de 400 mm par rouleaux de 3 ml. (Possibilité de réalisation en épaisseur supérieure).
- POIDS** Un rouleau de 3 mètres pèse environ 35 kg
- ASPECT** Conditions atmosphériques : Le joint de dilatation est conçu pour assurer un joint étanche qui s'adapte à la dilatation thermique causée par des températures extrêmes.
- CHALEUR** L'élément en Néoprène supporte des températures allant de -40°C à +100°C sans effritement ni craquelures.
- LUMIÈRE** Le Néoprène résiste aux effets des rayons ultra violets.
- POSE** Le joint de dilatation doit être disposé par rapport aux larmiers selon des intervalles conformes aux prescriptions du DTU 40.46.

MISE EN PLACE SUR LE CHANTIER :

Il est recommandé :

- Soit d'effectuer la totalité de la soudure à l'horizontal et lever ensuite en position.
- Soit d'effectuer à l'horizontal un travail préparatoire avant de lever en position définitive et entreprendre une soudure verticale.
- Le travail préparatoire consiste à poser les travées de plomb sur le joint de dilatation à une distance de 75 mm minimum de la bande Néoprène.



Soudure :

- Il faut effectuer 1 pointage et 2 passes pour souder au plomb le joint en place.
- A tout moment, tenir la flamme nue loin du Néoprène ; La bande de Néoprène doit être protégée par application d'une étoffe mouillée, ou bien en posant une bande en acier sur une surface métallique éloignant la chaleur par conduction.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

Les procédures normales d'hygiène et de sécurité doivent être respectées au cours d'un travail concernant du plomb.

Assurer une ventilation pour un travail à l'intérieur.

Les opérants ne doivent ni manger, ni boire, ni fumer, là où peut se produire une contamination.

Ne pas fumer ou prendre de repas sans s'être, préalablement, lavé les mains et les bras.

Des soins particuliers doivent être pris lors de l'enlèvement d'un plomb ancien et pendant les travaux de soudure.

Le choix et la quantité des matériaux incombent aux donneurs d'ordre, concepteurs, constructeurs, qui ont seuls la responsabilité de rendre l'ensemble fini apte à l'usage auquel il est destiné.